

PROJET PEDAGOGIQUE
Printemps 2019
Période du 22 Avril au 3 Mai 2019

Centre de Loisirs – Crécy la chapelle – Enfant 3-11 ans.

SOMMAIRE

CARTE D'IDENTITE.....

- 1. ORGANISATEUR.....
- 2. IMPLANTATION.....

PREAMBULE.....

INTENTIONS EDUCATIVES.....

OBJECTIFS GENERAUX.....

OBJECTIFS SPECIFIQUES

PROJET PEDAGOGIQUE.....

I. ORGANISATION

- 1. Public :.....
- 2. Période :.....
- 3. Horaires :.....

II. MOYENS

- 1. Journée type
- 2. Vie quotidienne

 - a. Accueil du matin
 - b. Temps du repas
 - c. Temps calme et repos :.....
 - d. Accueil du soir et après-midi :

3. Axes de Travail / Thématique

- 4. Type d'activités et la nature

 - a. Activités libres.....
 - b. Activités improvisées.....
 - c. Activités dirigées.....
 - d. Grands jeux
 - e. Sorties

5. DEPLACEMENT

a. A pieds :

b . Transport en bus.....

IV.ENCADREMENT.....

1. CONSTITUTION DE L'EQUIPE.....

A. Directeur

B. Codirectrice

C. animateurs / animateurs stagiaires

D. Réunion de préparation

E. Réunion quotidienne

2. COMPOSITION

3. LE CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES

4. PEDAGOGIE DE LA SANCTION.....

A. Principes

B. Propriétés

5. PAUSES.....

6. La loi

EVALUATION DU PROJET.....

1. Que va t-on évaluer ?

2. Outils d'évaluation

ANNEXE.....

CARTE D'IDENTITE

1. ORGANISATEUR

Dans le cadre de mise en place des nouveaux rythmes scolaire, la municipalité a travaillé en amont sur la mise en œuvre d'un état des lieux/diagnostic. Le conseil Municipal, l'équipe d'animation, les directeurs d'écoles et les parents d'élèves ont instaurer un accueil en prenant en compte les besoins de la population.

Le conseil municipal est composé de 27 élus :

- 1 Maire
- 8 Adjointes
- 18 Conseillers Municipaux

La commune a mis en place un accueil de loisirs pour tous les enfants créçois et il accepte aussi les enfants de l'intercommunalité.

2. IMPLANTATION

L'accueil de loisirs occupe les locaux des écoles maternelles “ les promenades” et élémentaires “ l'eau vive”, et l'accueil de loisirs maternelle.

Les 6 – 11 ans seront dans la structure élémentaire situé à 1 route nationale ;
Deux salles d'activités , un gymnase et une salle de musique seront à leurs dispositions.

Quant aux 3-6 ans seront dans l'accueil de loisirs maternelle à 10 Rue de la chapelle;
3 salles d'activités dont une salle comprenant une bibliothèque.

Les maternelles devront se rendre dans le dortoir de l'école maternelle pour effectuer la sieste.

Les enfants 3- 11 ans pourront manger ensemble dans la cantine de l'école maternelle.

L'école maternelle, l'école élémentaire et l'accueil de loisirs maternelle se trouvent dans le même périmètre.

L'accueil de loisirs est organisé la journée pour les vacances scolaires.

PREAMBULE

Le temps de passage de l'enfant quelle qu'en soit la durée, constitue une étape importante de sa vie pendant laquelle se jouent les éléments de sa structuration individuelle. L'accueil de loisirs n'est pas un lieu où l'on dépose simplement son enfant.

L'équipe a un rôle fondamental et il s'agira d'appréhender les différentes pédagogies, de s'en approprier collectivement et/ou individuellement les grandes lignes et de les adapter aux enfants dont nous avons la responsabilité.

Les axes de notre approche pédagogique sont expliqués aux parents et intégrés par l'équipe.

INTENTIONS EDUCATIVES

La commune considère que chaque enfant selon ses spécificités doit devenir un adulte à part entière, responsable, autonome et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue. Elle participe à son cheminement d'enfant à adulte.

Les objectifs éducatifs y sont déclinés ci-dessous :

- Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif par l'expression,
- Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités pédagogiques, sportives et culturelles,
- Apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, et social.
- Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement, d'imaginaire ou de ludique.
- Favoriser la prise d'initiative et de responsabilité,

OBJECTIF SPECIFIQUE

La ville de Crécy-la-Chapelle est dotée d'un patrimoine historique remarquable. En partie, la Chapelle, nommée la **collégiale Notre-Dame de l'Assomption**, joyau gothique de la Brie bâtie entre 1202 et environ 1250 et dont la voûte du chœur a la particularité d'être portée par 12 ogives.

A l'occasion des 800 ans d'existence de la Collégiale, le centre de loisirs souhaite participer et sensibiliser les enfants à cette festivité. Afin de rendre honneur à cet événement, nous nous inscrivons dans la thématique du Moyen Age.

Les enfants vont pouvoir se mettre dans la peau de chevaliers, de sorcières, d'elfes, de moines et de palefreniers, de forgerons..

Par la suite, les enfants pourront porter leurs déguisements confectionnés au centre de loisirs lors des animations organisées par la ville.

PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique présente les objectifs pédagogiques de l'équipe en lien avec le projet éducatif. Il décrit les moyens mis en place pour un accueil de qualité.

L'équipe a choisi d'assembler certains objectifs éducatifs du projet éducatif dont:

1. Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif par l'expression, Les enfants seront encouragés à la prise d'initiative et de responsabilité.
2. Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement, d'imaginaire ou de ludique en faisant découvrir aux enfants de nouvelles activités pédagogiques, sportives, et culturelles.
3. Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, et social. Les enfants vont apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel.

Ces intentions éducatives seront déclinées en objectifs opérationnels.

1. Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif par l'expression, Les enfants seront encourager à la prise d'initiative et de responsabilité.

Objectif opérationnel: - Avoir un temps d'échange avec les enfants en fin de journée pour connaître leurs avis des activités proposées.

- Donner la possibilité de choisir eux même leurs activités par ce fait, plusieurs activités leurs sont proposés sur chaque temps d'animation

- Inciter la curiosité de l'enfant sur la thématique du moyen age.
- Réalisation de son blason personnalisé et construction maquette château
- Favoriser l'autonomie

2. Préserver les notions de plaisirs,de bien-être,d'épanouissement, d'imaginaire ou de ludique en faisant découvrir aux enfants de nouvelle activités pédagogiques, sportives, et culturelles.

Objectif opérationnel: - Découvrir au travers de visites ludiques et animées les remparts de Provins.

- Partager un grand jeu , les enfants devront faire leurs preuves pour devenir un vrai chevalier.

- Voyager dans le temps et partir à la découverte de créature médiéval.

3. Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel,géographique, et social. Les enfants vont apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel.

Objectif opérationnel: - Sensibiliser les enfants au respect de soi, de l'autre, et du matériel au travers d'initiations " escrime" et " tir à la serbacane"

- Encourager l'enfant à faire preuve d'entraide et de solidarité lors des activités proposées par l'équipe d'animation
- Utiliser différents supports matériaux, technique et texture afin d'élargir la connaissance de l'enfant.

ORGANISATION

1. Public :

Nous accueillons les enfants âgés de 3 à 11 ans. L'accueil se composera de 49 enfants environ.

2. Période :

Nous accueillons les enfants du 22 Avril au 3 Mai 2019.

3. Horaires :

Les horaires d'accueil sont de 7 h 30 à 19 h.

Une attention particulière sera faite pour respecter le rythme de vie de l'enfant. Cette organisation est un cadre de référence qui peut varier selon l'âge , les activités et leurs horaires, les veillées, et la fatigue.

MOYENS

1. Journée type :

Accueil de loisirs	
7h – 9h 00	Accueil échelonné des enfants Moment de détente et de jeux intérieurs et extérieurs (quand le temps le permet). <i>Présence de deux animateurs.</i>
9h15 – 9h 30	Rangement
9h 30 – 9h 35	Appel des enfants Explication des activités de la journée Séparation des groupes
9h35 – 11 h15	Activités
11h15 - 11h45	Fin des activités, rangement, nettoyage du matériel Temps libre : Moment de jeux intérieurs et extérieurs
11h45- 12h	Passage aux toilettes et lavage de mains
12h - 13h15	Repas à la cantine maternelle « les promenades »
13h15- 14 h	Temps libre Temps calme, lecture, sieste, détente
14h – 16 h	Reprise des activités Sieste pour Maternelle
16h – 16h 45	Lavage de mains Goûter dans leurs salle respectives Rangement du goûter
16h45 - 17h	Forum : Bilan journalier pour les enfants Rassemblement des élémentaires dans l'accueil de loisir maternelle
17h - 19h	Départ échelonné des enfants moment de détente et de jeux intérieurs et extérieurs Rangement des locaux par les enfants et les animateurs

Pour les sorties et les activités en dehors du centre, les enfants seront en permanence avec un animateur référent.

2. Vie quotidienne

A. Accueil du matin

Les enfants maternelles et élémentaires arrivent dans l'accueil de loisirs maternelle suivant des horaires échelonnés et seront répartis dans les différentes salles d'activité. L'animateur leur proposera des activités comme la lecture, les jeux de société, le dessin et le coloriage. Chacun sera libre de s'adonner à ses propres envies. L'enfant pourra tout aussi bien jouer seul, s'il le souhaite (petites voitures, dinette, poupées...).

L'accueil du matin reste un temps assez calme pour permettre à l'enfant de démarrer sa journée tout en douceur.

Les enfants pourront dès que le temps le permettra jouer et profiter également d'un espace extérieur. Nous avons à notre dispositions a certains jeux extérieurs des écoles (ballon, cordes à sauter, raquettes,...) pour que chacun puisse s'amuser librement.

B. Temps du Repas

Le temps repas sera un temps où l'enfant doit être dans les conditions que tout adulte attend de ce moment : détente, amitié, convivialité de l'accueil, qualité de l'alimentation...

Pour cela, les animateurs aménageront l'espace pour le rendre fonctionnel et adapté, aménageront les différents temps de service, feront participer les enfants, les responsabiliseront pour les valoriser.

L'après-repas est avant tout un temps de détente et de libre épanouissement. Avant chaque prise de repas, l'équipe d'animation s'assurera que :

- Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de se mettre à table afin d'éviter les allers et venues durant le repas.
- Les enfants puissent s'installer à une table suivant leurs affinités, dans la mesure du possible. Toutefois, l'animateur se verrait contraint de changer de table un enfant qui perturberait le bon déroulement du repas.
- Les enfants soient accompagnés à chaque table par un animateur. Au cours du repas l'animateur veillera à ce que chaque enfant :
 - Ait au moins un apport conséquent au moment de la prise du repas.
 - Goûte aux aliments qu'il ne connaît pas afin de lui faire éventuellement apprécier.
 - Ne joue et ne gaspille pas la nourriture.

Les enfants seront mis à contribution sur la base du volontariat lors des repas. Il n'y aura aucune obligation

- Après le repas, les enfants auront le choix de pratiquer :
 - Des activités (jeux de société, lecture, dessin, chant, jeux de mimes...) afin qu'ils puissent se détendre et se divertir avant l'activité de l'après midi.
 - La relaxation sur des tapis de sol, notamment pour les plus jeunes qui profiteront ainsi d'un temps calme, pendant que l'animateur leur racontera une histoire.
 - Des jeux en plein air qui par beau temps et selon la demande des enfants restent privilégiés. Dans tous les cas et selon chaque secteur, chacun prendra le temps de manger à son rythme en essayant de goûter à tout. Cependant un enfant qui ne souhaite pas goûter un aliment, n'en sera pas forcé. Le moment du repas reste un moment convivial où l'échange entre les enfants et l'animateur est important en conservant le volume sonore correct.

L'animateur devra être vigilant aux régimes spécifiques de chaque enfant.

C. Temps calme et repos :

Les enfants n'ayant pas toujours conscience de leur besoin de repos, des temps calmes sont proposés afin de respecter le rythme physiologique de chacun.

Groupe des 3/6 ans : Le temps de repos et de sommeil dont chaque enfant a besoin est variable d'un enfant à un autre, nous cherchons à mettre en place des solutions qui tiennent compte de ces différents besoins.

Après le repas, une pièce dédiée au repos sera aménagée, réunissant les conditions de sommeil

adéquates : attention relâchée, lumières éteintes, yeux fermés, allongé confortablement, sans chaussures, couverture à disposition.

Les enfants qui ne dorment au bout de 20 minutes ne sont tenus de rester allonger, ils pourront participer au temps calme : écouter un conte, regarder un livre...

Groupe de 6/11 ans : Pour ce groupe, le temps calme s'oriente vers un « temps libre » où l'enfant organise avec ou sans copain son activité : jeux de société, lecture, dessin...Le tout dans le calme.

D. Accueil du soir et après-midi :

Les enfants prendront le goûter dans leurs salle d'activités respectives. Une attention particulière sera faite tout au long de l'année à l'équilibre alimentaire des enfants. Notamment à travers les goûters que nous leur proposerons. Nous privilégierons le pain accompagné de fromage ou chocolat, ainsi que les céréales, les compotes ou les fruits. L'enfant pourra choisir ce qu'il souhaite.

Puis, Les élémentaires vont rejoindre les maternelles à l'accueil de loisirs maternelle. Il sera mis en place d'animations variées suivant l'âge des enfants. Différents espaces leur seront attribués. Chaque lieu répondra aux besoins conformes pour permettre un accueil des plus favorables. Nous appelons ce temps, un temps libre. (cf 4.a)

L'enfant cultive le droit de ne rien faire. L'animateur est au service des enfants, et assure la surveillance et la sécurité.

3. Axes de Travail / Thématique

Trois équipes d'animation seront en place pour gérer les groupes.

L'une, aura la responsabilité de la petite et moyenne section maternelle

La suivante, aura la responsabilité de la grande section maternelle, puis la dernière équipe celle des 6-11 ans.

Le thème choisi est « Le moyen Age », incontournable du fait du contexte historique et de notre situation géographique.

Les animateurs veilleront à diversifier le matériel utilisé ainsi que les couleurs afin de proposer aux enfants un savoir-faire basé sur différentes techniques (carton, feuilles cartonnées, feutrine, crépon, peinture, craies grasses, etc).

Les créations des enfants devront être exposées et présentées aux parents. Les nouveaux locaux tout neuf manquent de décoration et d'âme.

En réunion de préparation, le Jeudi 18 Avril 2019, les animateurs proposeront leur programme d'activités.

4. Type d'activités et la nature

A. Activités libres

Afin que l'enfant, en tant qu'individu, puisse trouver des moments propres à lui, différentes activités libres seront proposées à travers plusieurs espaces mis en place par l'équipe d'animation.

Les espaces organisés créent ainsi un repère pour l'enfant et permettent de le rassurer. Les enfants pourront ainsi avoir des activités individualisées, respectant les besoins de chacun. Ces aménagements procurent une autonomie pour les enfants, qui restent néanmoins toujours sous la

surveillance de l'équipe d'animation.

L'enfant doit pouvoir jouer seul, avoir des moments bien à lui afin d'organiser son temps comme il le désire. Pour cela nous aménagerons différents coins comme un espace lecture, un espace dessin coloriage et un espace jeux en prenant soin de veiller à ce que l'enfant puisse trouver facilement ce qui lui convient. Cela lui permet également de garder une certaine indépendance.

Nous retrouvons principalement ces activités à l'accueil du matin et pendant la pause méridienne ainsi qu'à d'autres moments de la journée quand le besoin s'en fait sentir pour l'enfant. Les enfants pourront dès que le temps le permettra jouer à l'extérieur et profiter également d'un espace extérieur. Mise également à disposition de jeux extérieurs (ballon, cordes à sauter, raquettes, échasses.....) pour que chacun puisse s'amuser librement, mais toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.

Les activités libres sont très importantes dans une journée, c'est un temps où les enfants échangent et s'adonnent à des activités qu'ils ont choisies. Plusieurs choix s'offrent ainsi à eux : activités manuelles, jeux, activités sportives.

Les enfants se répartissent comme ils le souhaitent et ont la possibilité de proposer d'autres activités. L'enfant est libre des ses choix.

L'animateur reste présent et répond, dans la mesure du possible, à leurs attentes.

B. Activités improvisées

Tout au long de l'accueil, l'équipe d'animation proposera des animations improvisées en fonction de la période, la météo, l'actualité, des axes de travail et la demande des enfants. Les animateurs seront à l'écoute des enfants en organisant des forums en fin de journée afin de recueillir les avis et propositions de chacun.

Cela permettra aux enfants de s'organiser, avec l'aide de l'équipe d'animation, pour des activités, règles de vie collective permettant de bien vivre ensemble. Les activités improvisées nous rappellent que quelquefois, l'enfant a besoin de laisser exprimer ses désirs. On peut comprendre qu'il n'ait pas envie de pratiquer une activité toute faite, bien pensée par l'animateur. Mais qu'au contraire, l'enfant ait lui même envie de suggérer une activité.

Dans ce cas, on le laissera proposer son activité lors du temps libre qui sera menée avec l'aide de l'animateur. Cela va de même pour l'animateur qui se rend compte que l'activité qu'il voulait proposer n'est plus adaptée pour diverses raisons et de ce fait propose tout à fait autre chose. Pour exemple, il fait beau, les enfants sont trop agités pour faire l'activité prévue initialement, l'animateur leur proposera de faire des jeux à l'extérieur.

C. Activités dirigées

Des animations seront proposées en fonction d'axes de travail préalablement définis par l'équipe d'animation. Ces axes permettront de répondre aux objectifs fixés mais également de réaliser et proposer des projets à long terme avec les enfants.

Les activités dirigées seront proposées par l'animateur:

- Les activités dirigées de type manuelle, musicale ou encore d'expression favoriseront l'imagination et la créativité propre à chaque enfant.
- Les jeux et activités sportives favoriseront le respect, la socialisation, la notion d'équipe, l'épanouissement et le plaisir. Les activités seront adaptées à l'âge et à la capacité du public.
- Les animateurs auront préparé un modèle pour promouvoir leurs activités.

Pour le bon fonctionnement des activités dirigées, les enfants devront :

- être à l'écoute et appliquer les règles.
- respecter le matériel, les lieux et les personnes dans chaque activité
- ranger le matériel utilisé à la fin des activités

D. Grands jeux

Les grands jeux restent toujours un temps fort pour les enfants. Cela implique un temps plus important de préparation. Une histoire est imaginée pour annoncer le jeu. Chaque animateur se déguise pour rendre l'histoire encore plus vraisemblable et donner un côté plus festif au jeu. Les enfants sont autonomes, ils forment des équipes qui se déplacent dans les différents ateliers proposés suivant le thème choisi.

Les grands jeux réunissent les enfants maternelles et élémentaires.

E. Sortie

Cité Médiévale de Provins
Objectifs éducatifs : - Découvrir le patrimoine architectural - Apprentissage du vocabulaire médiéval - Proposer une immersion dans le passé
Période : Vendredi 26 Avril 2019
25 enfants de 3 à 6 ans environ, 24 enfants de 6 à 11 ans.
Au programme : Initiation de danse et chants médiévale dans la basse cour du Roi. Spectacles « Les aigles des Remparts » et/ou « Au temps des remparts »
Encadrement : 4 Animateur et une stagiaire pour les maternelles, et 1 animateur et une animatrice stagiaire pour les élémentaires. 1 Directeur.
Déplacement : Bus
Horaires : Départ à 9h30 / Retour 17h

Les animateurs devront veiller à respecter les règles de sécurité et les consignes. Un animateur accompagne toujours les enfants aux toilettes, recompter les enfants à plusieurs reprises. Il devront penser à avoir en leur possession : Trousses de secours, fiches sanitaires, numéros d'urgence, numéro de la directrice

IV. DEPLACEMENT

A. A pieds :

- Chaque animateur assurant les trajets doit mettre un gilet de sécurité.
- Les enfants se rangent deux par deux.
- Mettre au premier rang des enfants comprenant les consignes.
- L'animateur fait l'appel suivant la liste de pointage dont il dispose.
- L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre d'enfants présents est bien le même que le nombre d'enfants inscrits sur la liste de pointage.
- Durant le trajet un animateur se place à l'avant du groupe et un autre à la fin. Suivant l'effectif, un animateur supplémentaire se placera au milieu.
- Les animateurs se placent toujours du côté de la route pour assurer la protection des enfants.

→ Lorsque la chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons tels que trottoirs ou accotements les animateurs sont tenus de les emprunter. S'il n'est pas possible d'utiliser les emplacements réservés aux piétons ou en l'absence de ceux-ci, le groupe se placera le plus possible sur le bord de la chaussée, à droite dans le sens de leur marche, de manière à laisser libre au moins la moitié gauche de la route, en prenant les précautions nécessaires.

→ Pour la traversée de la chaussée, les animateurs doivent couper la route en se plaçant les bras écartés et face à la voie de circulation.

→ Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet.

→ Au retour, veiller également à bien recompter les enfants en quittant la cantine ou tout autre lieu d'accueil (bibliothèque , école élémentaire).

→ S'il y a un bus à prendre, il faudra s'assurer que tous les enfants montent effectivement dans le bus, en les comptant et en les nommant.

→ Lors des trajets cantine, les fiches sanitaires de liaison restent à disposition dans le lieu de rangement habituel.

Cf : Procédure Transport et déplacement.

3. Transport en bus

Disposition générale :

Les animateurs doivent vérifier le document « organisation des trajets » qui est affiché. Lors de sortie de la structure, ne pas oublier :

→ les fiches sanitaires,

→ une trousse de secours,

→ la liste des enfants,

→ Les numéros de téléphone d'urgence (de l'accueil de loisirs, des pompiers, du SAMU...).

Lors du trajet :

→ Veiller à ce que chaque enfant soit attaché lors des trajets. Bien lui préciser qu'il ne doit en aucun cas se détacher avant que l'animateur lui en donne l'autorisation (arrêt du véhicule, moteur coupé et frein à main serré)

Cf : Procédure Transport et déplacement des usagers

Encadrement

1. Constitution de l'équipe

Directeur :

→ Direction et coordination de la structure, des équipes ainsi que de l'animation globale,

→ Gestion des ressources humaines (recrutement, management, plan de formation...),

→ Gestion financière de l'ensemble de la structure,

→ Gestion de l'équipe éducative pour les aspects organisationnels (techniques, financières, logistiques, administratifs) ,

→ Veille réglementaire auprès des administrateurs et équipe pédagogique,

Codirectrice :

- Établir un projet pédagogique et le soumettre à l'approbation de l'organisateur,
- Ce projet devra être respecté et il devra permettre à l'équipe pédagogique guidée par le directeur d'élaborer des activités respectant les valeurs de l'Association,
- Organiser les sorties prévues et présentées aux familles,
- Évaluer le travail des animateurs stagiaires et valider éventuellement leur stage pratique en partenariat avec l'organisateur qui veillera à ce que ses valeurs soient respectées,
- Être vigilant quant à la propreté des bâtiments,
- Effectuer les devis des matériaux pédagogique et le nécessaire pharmaceutique utile a l'accueil,
- Évaluer et analyser la mise en œuvre du projet pédagogique,
- Faire un point hebdomadaire avec le directeur et l'organisateur, afin d'évoquer le déroulement du séjour.
- Coordination des activités,
- Encadrement et gestion des animateurs.

Les animateurs

Ce qu'on attend de l'animateur :

L'animateur est garant du bon fonctionnement en accord avec le projet pédagogique.

Il est membre d'une équipe de 2 ou 4 animateurs sur une tranche d'âge. Cette équipe a la responsabilité de :

- L'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs (salle d'activité, sanitaire, cour d'école, sanitaire etc.)
- De la structuration de la journée (rythmes, temps calme, du repas, de l'activité etc...)
- Des règles de vie.

Il a la responsabilités de :

- Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu d'activité et le matériel.
- Adapter l'activité à la tranche d'âge et aux individus.
- Connaître la particularité de chaque enfant (fiches sanitaires et de renseignements)
- La santé et l'hygiène.
- Avoir un suivi quotidien de son groupe d'enfants (accueil, premier repas...)

L'animateur doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments. Pour cela il travail en relation avec le directeur de la structure. Chacune des équipes sera composé d'au moins une animatrice diplômé et un stagiaire. Ils travaillent soient en binôme ou en trinôme.

Des réunions de préparation obligatoire : Pour faire connaissance avec les autres personnes.

Pour s'approprier le projet pédagogique.

Pour élaborer son projet d'animation

Pour repérer les lieux.

Pour aménager les différents espaces.

Pour découvrir l'environnement et envisager les activités

possibles.

Préparer les activités manuelles et la décoration des lieux.

Une réunion quotidienne facultatif :

Elle a trois fonctions essentielles :

- Bilan de la journée, analyse des difficultés éventuelles, recherche de solutions.
- Préparation de la journée du lendemain (l'animateur doit savoir adapter ce qu'il avait prévu à la réalité du moment, il peut être question d'improvisation totale, source d'inquiétude et d'insécurité tant pour l'animateur que pour l'enfant).

Pour les stagiaires, des réunions spécifiques auront lieu pour faire le point sur leur formation, il s'agira de :

- Faire un point sur leurs évolutions
- consolider leurs connaissances sur les enfants
- Faire le lien entre théorie et pratique
- Analyser leur pratique
- Améliorer leurs compétences

2. COMPOSITION

Composition globale de l'accueil de loisirs :

CAZILHAC François : Directeur
 TORCHY Florine : Codirectrice (Stagiaire BAFD)
 (ACOMPLETER)

3. CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES

Le Directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein des structures.

A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (prestataire d'activité, code de la route...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

→ Aux enfants :

- De se sentir en sécurité,
- De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter,
- De discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable.

→ A l'équipe d'encadrement :

- De travailler de manière cohérente par rapport au projet,
- D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés,
- D'affirmer notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité.

La démarche à suivre en cas de non respect d'une règle :

- Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé,
- Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public),
- Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important),
- Déléguer au collègue ou au Directeur la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire

Ne pas faire ou dire :

- Crier fort, puis très fort, puis très très fort (vous allez vous fatiguer avec les enfants et cela ne servira à rien),
- Ne dites pas : fais ce que je dis, mais pas ce que je fais (vous devez vous-mêmes respecter les règles),
- Ne donnez pas une sanction disproportionnée par rapport à l'acte,
- N'annoncez pas une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue,
- Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

4. La pédagogie de la sanction

A Des principes

« Tout acte perturbateur doit recevoir une réponse ; La sanction présuppose l'existence d'un cadre objectif de règles connu et compris des enfants. »

B. Des propriétés :

La sanction doit être parlée, expliquée et autant que possible comprise (ce qui ne veut pas dire admise). C'est ce sens de la sanction qui est structurant même s'il n'est pas immédiat, même s'il advient bien souvent à retardement. L'éducation est une action qui se déploie dans le temps.

La sanction répond à l'indignité d'un acte et non à l'indignité d'une personne. Cet enfant s'est montré violent à un moment donné, dans telles circonstances, et non cet enfant est violent...

La sanction s'accompagne d'une procédure de réparation en décalage avec l'acte. La réparation est une manière de transformer le pâtir en agir. La réparation n'a de sens que lorsque l'enfant ressent la nécessité de s'amender, accepte de se mettre en position de responsabilité par rapport à ses propres actes. Réparer autrui, c'est aussi se réparer soi-même.

5. PAUSES

Des temps de pauses seront planifiés soit 30 minutes par personne. Les fumeurs devront s'organiser pour répartir son temps de pause.

6. La loi

Les interdits, le négociable, les sanctions, les renvois seront l'affaire de tous. Le projet étant centré sur l'enfant, notre désir est de lui donner les moyens de mesurer l'impact d'une action, de l'évaluer, de le sanctionner. De ce fait, le choix pédagogique de l'équipe est d'amener toute personne appartenant à l'accueil à réfléchir sur ces règles de vie, de les lister, d'en choisir les sanctions. Tout manquement à la loi de la part des animateurs fera l'objet d'un avertissement formalisé puis d'un renvoi. En fonction de la gravité, la DDCS pourrait en être informée.

Ainsi, Il est strictement interdit de fumer dans les locaux accueillant les enfants, de consommer ou posséder des substances illicites, de consommer de l'alcool. Tous comportements jugés immoraux, irrespectueux, ou dangereux pourront être aussi sanctionnés (bagarres, vocabulaire, grossier ou vulgaire..)

Le téléphone portable doit rester un moyen de communication et de prévention aux sorties mais non une distraction personnelle.

EVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques.

Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre.

L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

I. QUE VA-T-ON EVALUER ?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation de la structure et du projet.

Exemple : → Où les actions prévues ont-elles été réalisées ? Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?

→ Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?

→ Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic ? (caractéristique du public, projet éducatif).

→ L'organisation (comment se sont déroulées les préparations des sorties, la gestion du temps, gestion des repas...)

ANNEXES

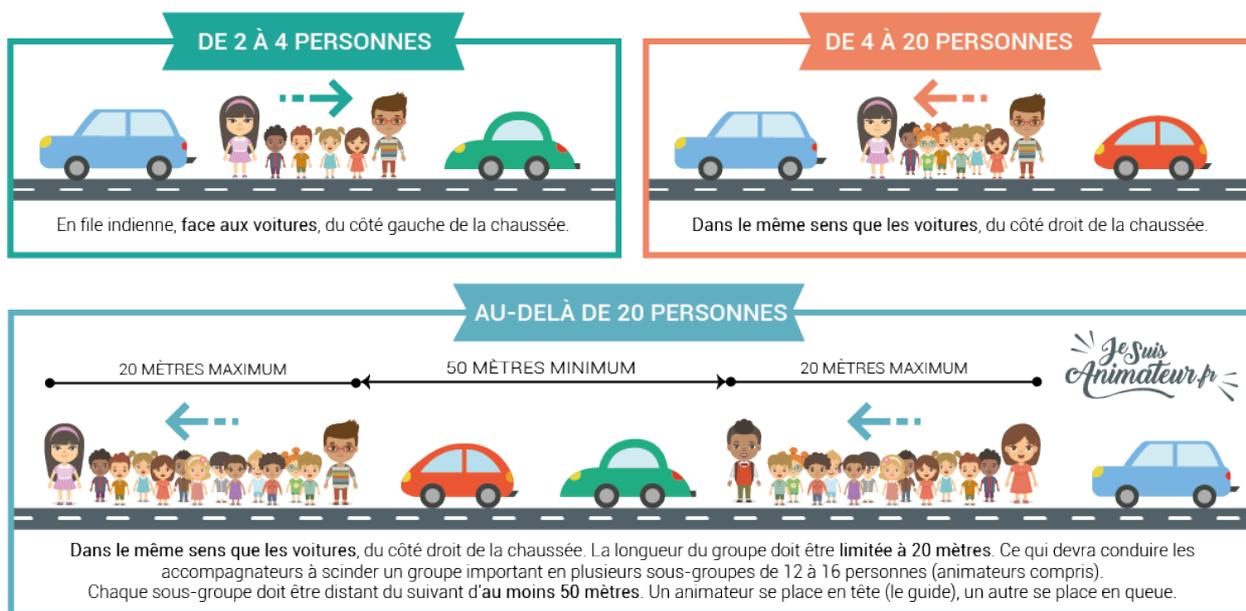
ANNEXE 1 : Procédure du déplacement à pied.

Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, **il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé** dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). En aucun cas, **il ne devra être**

inférieur à 2 animateurs - 1 devant et 1 derrière - et cela, même à faible effectif.

Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un **repérage d'itinéraire** qui sera ensuite transmis au directeur de la structure. Il est fortement recommandé de **s'équiper d'accessoires de sécurité** (brassards, gilets, etc.).

Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons (trottoirs, accotements), les piétons sont tenus de les utiliser. Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires.



Le déplacement de nuit est à éviter, il doit s'effectuer de manière à ce que le groupe puisse être **visible par les automobilistes à au moins 150 mètres** (éclairage blanc ou jaune à l'avant, rouge à l'arrière, port de brassards au bras gauche ou brassières pour les accompagnateurs). La présence du système d'éclairage est facultative en agglomération si l'éclairage public est suffisant.

ANNEXE 2 : Procédure du transport en bus

Lors d'un déplacement en car ou en bus avec des mineurs, **il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)**. Le chauffeur n'est – en aucun cas – pris en compte dans ce taux d'encadrement.

L'organisateur – ou bien le directeur – est tenu de **désigner un chef de convoi**, d'établir une **liste nominative des passagers** et de **placer un animateur à proximité de chaque porte et issue de secours**.

Avant chaque trajet, les animateurs doivent impérativement rappeler les consignes de sécurité et **veiller à ce que les enfants soient correctement assis** (l'utilisation de strapontins est interdite) et **portent leur ceinture de sécurité** (si le car en est équipé).

Le temps du trajet est **un temps de travail à part entière** pendant lequel les animateurs sont tenus à **une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurités** agissant des jeunes qui sont sous leur responsabilité.

Avant le départ, les animateurs devront :

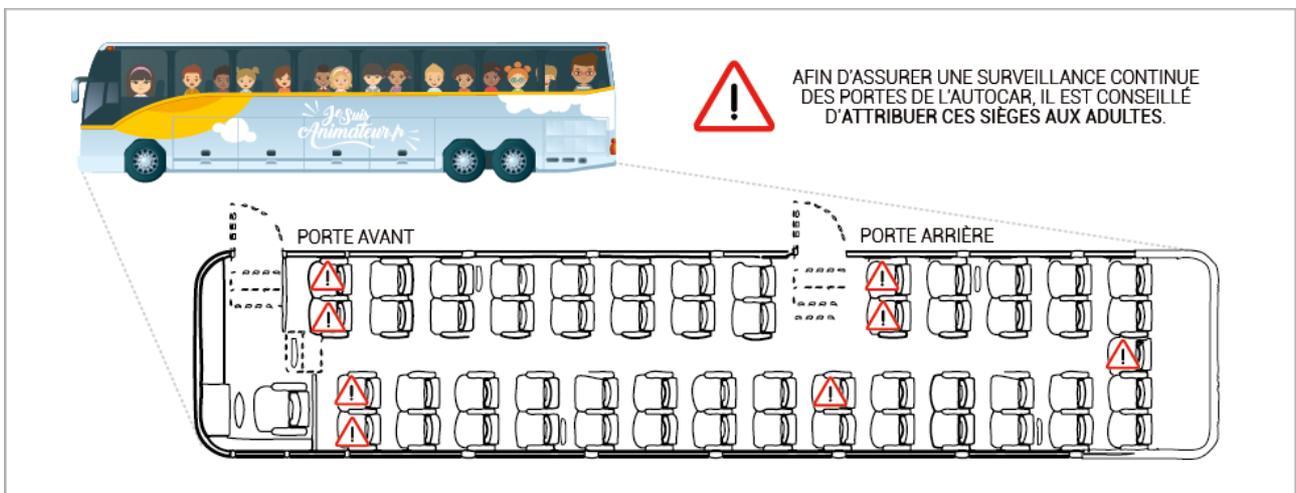
- **Pointer les enfants présents au départ / après chaque arrêt** du car
- **Informers l'équipe du nombre d'enfants et des règles à respecter**

Pendant le transport, les animateurs devront :

Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie ainsi que les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage

- **Veiller à ce que les enfants soient correctement assis** durant le trajet **et portent leur ceinture de sécurité** si le car en est équipé
- **Veiller à ce qu'aucun sac n'encombre l'allée centrale** du car
- **Veiller à placer un animateur près de chaque porte** (avant, milieu et arrière) de l'autocar

I. CONDITION DE SECURITE DANS LE BUS



Les portes situées à l'arrière doivent rester fermées pour embarquer et débarquer **afin de mieux contrôler les effectifs**. Un **animateur doit être présent au niveau de chaque porte** de l'autocar (avant, milieu et arrière). Tout au long du trajet, **veillez à ce que les enfants soient correctement assis et portent leur ceinture de sécurité** (si le car en est équipé).